

## **REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES : DISPOSITIF POUR VOTRE SÉCURITÉ**

Dans le cadre de sa mission de protection des habitants, la mairie tient un registre nominatif des personnes vulnérables de la commune. Ce dispositif permet d'assurer un suivi et une assistance en cas d'événements exceptionnels (canicule, grand froid, crise sanitaire...).

### **QUI PEUT S'INSCRIRE ?**

- Les personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes en situation de handicap

### **POURQUOI S'INSCRIRE ?**

En cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid...), les personnes inscrites bénéficient d'un contact prioritaire et d'une assistance des services sanitaires et sociaux.

### **COMMENT S'INSCRIRE ?**

L'inscription est volontaire et gratuite. Elle peut être réalisée :

- Par la personne elle-même
- Par son représentant légal
- Par un tiers (parent, médecin, aide à domicile ...)

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site web de la commune, à l'accueil de la mairie, par téléphone ou par courriel\*

### **CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE**

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et protégées. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. L'inscription peut être annulée à tout moment sur simple demande.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 54 44 03 51.

Protégeons ensemble les plus vulnérables d'entre nous. Pensez à vous inscrire ou à en parler à vos proches concernés.

\*site web : <https://monthou-sur-bièvre.fr>

Téléphone mairie : 02 54 44 03 51

Courriel : [mairie-monthousurbievre@wanadoo.fr](mailto:mairie-monthousurbievre@wanadoo.fr)